

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mardi 6 juillet 2021

COLLEGE Scot / PCAET

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 28 juin 2021 pour la séance du mardi 6 juillet 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur PARIS Laurent, maire de ROUILLON, salle Vaujoubert.

Etaient présents :

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MATHE Céline, MM. COURTABESSIS, MONGELLA Arnaud, PIGNE André, VERNHETTES Patrice — 7 présents et 7 voix

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, FLEURY Damienne, HAMONOU-BOIROUX Lydia, KARAMANLI Marietta, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MOISY Sophie, MULLET Karine, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BATIOT Rémy, BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, MARIETTE Pascal, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 19 présents et 19 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, VAVASSEUR Maurice — 6 présents et 6 voix

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, MM. BOURGE Jean-Yves, COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 6 présents et 6 voix

Pour SEM : Mme RENAUT Martine, MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, LIVET Yannick — 7 présents et 7 voix

Invité : M. CHALMEL Denis

Délégués excusés :

Pour GB : MM. LATIMIER Martial, PINTO Christophe

Pour LMM : Mmes GIFFARD Francine, PAIN Florence MM. CALIPPE Yves, COUNIL Christophe, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin

Pour MCS : MM. BRISSAUD Alain, DELLIERE Jérôme, LERAT Jean-Michel, MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes PLU Mathilde, REVEL Marie-Line, MM. BIZERAY Jean-Claude

Pour SEM : MM. BACHELIER Jean-Christophe, HAMIOT Julien

Monsieur PARIS Laurent est nommé secrétaire de séance.

À la suite de la délibération du 30 avril dernier actant la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, outil d'accompagnement des ménages en faveur de la rénovation énergétique, à l'échelle du Pays du Mans structure porteuse du SCoT et PCAET, et après avoir réuni le groupe de travail PTRE le 29 Juin dernier, il est proposé de déposer un dossier de candidature SARE à la Région Pays de la Loire à la mi-juillet (pour ne pas perdre de financements) en le calibrant sur les objectifs suivants sur trois ans (montée en charge de 2021 à 2023) :

Missions PTRE Pays du Mans		Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	à l'acte	à l'acte	Plafond global Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE
			Objectifs de réalisation en nombre d'actes (objectifs régionaux)	Objectifs de réalisation en nombre d'actes du Pays du Mans	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique) A1	16 €	14 453	9 880	158 080 €
	Conseil personnalisé aux ménages A2	100 €	2 891	3 230	323 000 €
	Réalisation d'audits énergétiques A3	200 €	1 446	145	29 000 €
		4 000 €	69	30	120 000 €
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale A4	800 €	723	715	572 000 €
		4 000 €	46	40	160 000 €
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale A4bis	1 200 €	43	48	19 200 €
		8 000 €	6	7	56 000 €
Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales A5	1 200 €	43	40	48 000 €	
	8 000 €	6	7	56 000 €	
					1 541 280 €
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages C1		0,25	0,25	79 773 €
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé C2		0,10	0,10	31 909 €
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux C3		0,30	0,30	95 728 €
					207 410 €
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique) B1	16 €	502	296	4 736 €
	Conseil aux entreprises B2	400 €	124	103	41 200 €
					45 936 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif D				
					ASSIETTE
					1 794 626 €

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de :

- **VALIDER** le montage financier et notamment le reste à charge aux collectivités (entre 0,60€ et 0,80€/hab./an),
- **DEMANDER** une participation du Département de la Sarthe sur le reste à charge des collectivités,
- **DELIBERER** pour lancer une consultation pour une réponse commune SEM Croissance Verte / Espace Info Energie ou opérateur ANAH s'inscrivant dans les objectifs de la candidature SARE, mi-août 2021,
- **PROPOSER** une délibération de principe des EPCI membres avant le 1er septembre 2021 (un modèle de délibération sera transmis),
- **VALIDER** la mise en place la PTRE au plus tard le 1er novembre 2021 après validation de l'offre avec les partenaires et les EPCI

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mardi 6 juillet 2021

COLLEGE Scot / PCAET

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 28 juin 2021 pour la séance du mardi 6 juillet 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur PARIS Laurent, maire de ROUILLON, salle Vaujoubert.

Etaient présents :

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MATHE Céline, MM. COURTABESSIS, MONGELLA Arnaud, PIGNE André, VERNHETTES Patrice — 7 présents et 7 voix

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, FLEURY Damienne, HAMONOU-BOIROUX Lydia, KARAMANLI Marietta, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MOISY Sophie, MULLET Karine, POUPINEAU Marie-Christine, MM. BATIOU Rémy, BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, MARIETTE Pascal, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 19 présents et 19 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, VAVASSEUR Maurice — 6 présents et 6 voix

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, FEVRIER Florence, MM. BOURGE Jean-Yves, COVEMAEEKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 6 présents et 6 voix

Pour SEM : Mme RENAUT Martine, MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, LIVET Yannick — 7 présents et 7 voix

Invité : M. CHALMEL Denis

Délégués excusés :

Pour GB : MM. LATIMIER Martial, PINTO Christophe

Pour LMM : Mmes GIFFARD Francine, PAIN Florence MM. CALIPPE Yves, COUNIL Christophe, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PORTIER Quentin

Pour MCS : MM. BRISSAUD Alain, DELLIERE Jérôme, LERAT Jean-Michel, MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes PLU Mathilde, REVEL Marie-Line, MM. BIZERAY Jean-Claude

Pour SEM : MM. BACHELIER Jean-Christophe, HAMIOT Julien

Monsieur PARIS Laurent est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Démarche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) dans le cadre de la révision du SCoT

En mars 2021, le Pays du Mans a déposé un dossier de candidature à l'appel à projets PRSE3 2021, lancé par la DREAL et l'ARS Pays de la Loire. À la suite de l'examen des dossiers le 8 juin dernier, l'ARS Pays de la Loire a donné un avis favorable à la demande de financement, pour le projet intitulé « Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT du Pays du Mans », pour un montant total de 12000 € (8000 € ARS, 4000 € DREAL).

Il est donc proposé de lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien cette démarche d'urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT en lien avec les travaux déjà réalisés sur la télémédecine, et la vaccination. Cette démarche s'inscrira dans :

- la poursuite du développement d'une stratégie santé à l'échelle du Pays du Mans,
- l'intégration du cadre vie / bien être comme fil rouge de la révision du SCoT.

Une réponse proposée en 3 temps, sur 3 années :

Une réponse proposée autour de trois phases liées aux étapes du SCoT (sous réserve d'un financement sur trois années par l'ARS) nécessitant une étude avec équipe pluridisciplinaire (santé, sociologue, urbanisme, géographie...) :

1. 2021/2022 Diagnostic partagé associant acteurs Santé et Urbanisme sur l'offre de soins, et plus largement sur l'ensemble des déterminants de la santé tels que la qualité de l'air, le bruit, la biodiversité, l'accès aux soins ... Cette phase permettra notamment de sensibiliser les élus et acteurs locaux sur la démarche d'urbanisme favorable à la santé et créer du lien entre les travaux du diagnostic en mettant en avant les enjeux santé – cadre de vie – bien être au regard de la politique d'aménagement du territoire.
2. 2022/2023 Mise en avant des objectifs et enjeux ; problématiques des ménages, choix d'aménagement, pour que la santé soit le fil conducteur et que les déterminants de santé soient inscrits à travers le SCoT.
3. 2023/2024 Evaluation des choix d'aménagement ; intégrer la santé et le bien-être comme critère d'évaluation du projet (justification des choix) et comme axes d'une stratégie santé.

Au regard des méthodologies proposés par les offres en réponse à la consultation lancée, les phases pourront être réadaptées.

Budget prévisionnel : autour de 20 000 € HT par an soit environ 60 000 € HT sur les trois ans avec financement possible 80% HT au maximum (ARS, DREAL, Région (FRES), voire Département).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical de :

- **VALIDER** le lancement d'une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT ;
- **SOLLICITER** en plus des subventions de la DREAL et de l'ARS, une sollicitation financière de la Région Pays de la Loire et du Département de la Sarthe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette consultation sur la démarche Urbanisme Favorable à la Santé.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL